

Activité 20 Versement de subventions

Finalités	
Finalité 1	Suivi des subventions versées aux territoires/aux associations DETR, DSID,DPV, FIPD
Finalité 2	Contacteur les porteurs de projets
Finalité 3	Proposition de programmation et suivi de certaines dotations (DSIL, FNADT, FONDS VERT) versées aux porteurs de projets (collectivités territoriales, associations, entreprises, en lien avec les sous-préfectures d'arrondissement et le S2AR
Finalité 4	Echanges permanents avec les porteurs de projets
Finalité 5	Suivi et contrôle de l'exécution des opérations financées
Finalité 6	Réalisation de tableaux de synthèse et de suivi comportant des données quantitatives et qualitatives mais aussi des avis techniques voire politiques
Finalité 7	Liaison entre l'échelon départemental et l'échelon régional
Bases de licéité	
R2PD	Oui Article 6 1 (e)
Titre III LIL (police justice)	Non
Titre IV LIL (renseignement, sûreté de l'Etat)	Non
Fondements juridiques	
	Décret n°2002237 du 29 avril 2002 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements Décret n°20121226 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Catégories de personnes concernées	Collectivités territoriales (Conseil départemental, établissements publics de coopération intercommunales à fiscalité propre, établissements publics de coopération intercommunale, communes, Associations

	Responsables ou contacts au sein des structures demandeuses
	Personnes physiques ou morales porteuses de projets (décideurs, services instructeurs)
Catégories de données traitées	
	Données d'identification, coordonnées postales, électroniques et téléphoniques du responsable du projet et du service instructeur cédant le projet
	Données financières : montant de la subvention, plan de financement, autres cofinancements, RIB du porteur de projet
	Plans de financement, plan de situation, devis d'entreprises
Catégories de destinataires	
	Direction en charge des finances (pour le versement)
	Collectivités territoriales du département
	Fonctionnaires de l'État (préfecture, sous-préfectures, DDI) gestionnaires, instructeurs techniques ou financiers
Existence de transferts de données hors UE	
	Non
Durée de conservation prévue	
	Subventions : 10 ans après le dernier paiement
Mesures de sécurité	
	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique générale de Sécurité Numérique du MIOM.
Date de dernière mise à jour	16/02/2020

